

Tarif des légalisations

(valable dès le 1^{er} juillet 2022)

1. Certificat d'origine (CO), attestation sur facture

Ad valorem		2 ‰
- minimum	CHF	25.--
- maximum	CHF	250.--
- copie supplémentaire	CHF	10.--

2. Attestation interne

Ad valorem		2 ‰
- minimum	CHF	25.--
- maximum	CHF	125.--

3. Attestations diverses et visas (Vu)

- membre	CHF	25.--
- non-membre	CHF	40.--
- copie supplémentaire	CHF	10.--

4. Duplicata ou remplacement de document

- membre	CHF	50.--
- non-membre	CHF	75.--
- copie supplémentaire	CHF	10.--

5. Certificat CITES

CHF 10.--

6. Particularités

Pour les services spéciaux, tels qu'établissement, contrôle intensif de documents ou autres, la CCIJ se réserve le droit de facturer les coûts y relatifs.

Le prix des formulaires (soumis à TVA), des photocopies et les frais postaux ne sont pas compris dans ces émoluments.

Les dossiers présentés au guichet ou envoyés par courrier postal sont traités dans les 24 heures.

Les documents légalisés via la plateforme Certify.ch sont traités conformément aux heures indiquées sur le site. Une taxe express de CHF 40.-- est facturée en sus aux non-membres pour tout dossier urgent.

Heures d'ouverture des guichets

Matin : 08h00 – 11h30

Après-midi : 14h00 – 16h00